Image not found or type unknown

embauche d'un etranger en situation ireguliere en france

Par **sultan**, le **17/12/2008** à **20:39**

Bonjour,
J'ai une société française à Marseille, et je souhaite initier et développer des relations commerciales avec la Tunisie. je souhaite recruter et embaucher un ressostissant tunisien, en contrat CDD 6 mois, dans un premier temps, pour voir si l'activité peut être réllement mise en place. Le lieu de travail de cet étranger sera en France, notamment à Marseille. Quelles sont les formalités que je dois faire afin que cet employé puisse avoir une carte de séjour temporaire qui lui donne la possibilité de traverser les frontières franco-tunisiennes sans difficulté dans le cadre de ses activités professionnelles ? merci par avance d'une réponse complète... et m'indiquer les administrations Marseillaises que je dois contacter. Meilleures salutations.

Par **jeetendra**, le **18/12/2008** à **09:57**

bonjour, prenez contact avec l'ANAEM de Marseille

Agence Nationale Accueil Etrangers Migrations ANAEM

04 91 32 53 60

61 Boulevard Rabatau 13008 Marseille

cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés